Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

AXA Sélection Diversifié ISR

AXA Sélection Actions Euro

Avril 2023

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE 4

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION 4

2.1. Société de gestion en charge de l'OPC auquel s'applique ce code. 4

2.2. Historique et principes de la démarche d'investisseurs responsable de la société de gestion 5

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable 5

2.4. Appréciation des risques / opportunités ESG par la société de gestion 7

2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion 8

2.6. Analystes et gérants ISR 9

2.7. Initiatives ISR mise en œuvre par Architas France 11

2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion 11

2.9. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion 12

3. DONNEES GENERALES SUR LES COMPARTIMENTS AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR ET AXA SELECTION ACTIONS EURO PRESENTES DANS LE CODE DE TRANSPARENCE 12

3.1 Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds 12

3.2 Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs de l'univers d'investissement du compartiment 13

3.3 Critères ESG pris en compte par le compartiment 13

3.4 Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par le Compartiment 13

3.5 Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG 13

3.6 Fréquence de revue 15

4. PROCESSUS DE GESTION 15

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille 15

4.2. Prise en compte de la réglementation SFDR 15

la-reglementation-sfdr.pdf (architas.com) 15

4.3. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille 15

4.4. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) 16

4.5. Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ? 16

4.6. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? 16

4.7. Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ? 16

4.8. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ? 16

4.9. Le fonds investit-il dans des OPC ? 16

5. CONTROLE ESG 16

6. MESURE D'IMPACT ET REPORTING ESG 17

6.1. Evaluation de la qualité ESG du Compartiment 17

6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés 17

6.3. Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR du Compartiment 17

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement 17

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

AXA Sélection Diversifié ISR, compartiment de la SICAV AXA Sélection.

AXA Sélection Actions Euro, compartiment de la SICAV AXA Sélection.

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Société de gestion en charge de l'OPC auquel s'applique ce code.

ARCHITAS France
6 place de la Pyramide
Tour Majunga
92800 PUTEAUX
www.architas.com

Architas France est une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025. Architas France est filiale à 100% d'AXA France Vie et son activité est principalement consacrée à la clientèle du groupe AXA. Elle intervient dans la gestion d'actifs, c'est-à-dire, en gestion d'OPC, gestion de portefeuille et conseil en investissement et totalise à fin décembre 2022 près de 16 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

Architas France est intégrée au sein du « Hub Architas », le pôle d'expertise en multigestion du Groupe AXA. Ce "Hub", ou groupement, est constitué des sociétés Architas SA (Belgique), Architas Limited (Royaume-Uni), Architas Multi-Manager Europe Limited (Irlande), Architas Asia Limited et Architas France. Il permet la mise en commun des expertises pour offrir aux clients les solutions les plus appropriées.

La philosophie d'Architas vise à offrir les meilleures solutions d'investissement en fonction des objectifs et des contraintes fixés par les entités du Groupe AXA.

Architas France travaille en architecture ouverte avec plus de 50 sociétés de gestion à travers le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

En outre, Architas France est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à long terme.

2.2. Historique et principes de la démarche d'investisseurs responsable de la société de gestion

Architas France est convaincue que les pratiques d'investissement socialement responsable (ISR) peuvent être un levier structurant pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

Architas France met en œuvre une politique ISR de conviction guidée à la fois par les grands textes internationaux, par les engagements du Groupe AXA auquel elle appartient et par les valeurs qui ont conduit à sa constitution.

Architas France propose à ses clients, à travers sa gestion, de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance soutenable en mettant en œuvre une approche associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de critères socialement responsables.

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Le Groupe AXA s'est doté en 2010 d'un Comité d'investissement responsable (*Responsible Investment Committee ou RIC*), présidé par le Directeur des investissements Groupe. Le mandat confié à ce comité vise à développer une approche de l'investissement responsable cohérente au sein du Groupe, pour l'intégration proactive des questions « ESG » dans les processus d'investissement, tant en termes de performance que de gestion des risques. A ce titre, ce Comité couvre aussi les enjeux de réputation, tels que - par exemple - ceux posés par la problématique des « armes controversées ».

Entre autres projets, le RIC a élaboré et approuvé la première Politique du Groupe en matière d'Investissement Responsable. Cette Politique d'investissement responsable énonce les convictions du Groupe AXA et définit les pratiques de gouvernance que les gérants d'actifs de chaque entité (dont Architas France) doivent encourager. La politique a également permis la définition de lignes directrices qui permettent de mieux structurer l'approche adoptée pour l'investissement dans des secteurs comportant des défis particulièrement aigus en matière d'éthique, d'environnement ou de droits

humains. En outre, la politique d'investissement responsable permet de lancer le projet « Impact Investments » qui vise à allouer des capitaux à des projets qui touchent à des questions sensibles telles que l'énergie renouvelable, la pauvreté, la santé ou la prévention des risques.

En juin 2012, à Rio de Janeiro, en amont de la conférence « Rio +20 », le Groupe AXA a signé aux côtés de 26 compagnies d'assurance du monde entier les Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance). Ces principes formalisent l'intégration de la notion de responsabilité d'entreprise dans la mission des assureurs. En signant les « PSI », le Groupe AXA s'engage à intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans la façon de faire son métier d'assureur et dans ses relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'industrie.
AXA a également signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies. Les PRI sont une initiative collective majeure, qui vise à promouvoir l'Investissement Responsable parmi les investisseurs et les gérants d'actifs (AXA Investment Managers est membre des PRI depuis 2007).

Investissements | AXA

En 2017, le Groupe AXA a confié à Architas la responsabilité de diriger l'intégration ESG dans les activités liées aux unités de compte dans les contrats d'assurance, tant en Europe qu'en Asie. Architas au global via son entité au Royaume-Uni a concrétisé son engagement par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies « UNPRI » en mai 2018.

En mars 2018, Architas France, par l'intermédiaire du groupement Architas, a également pris l'engagement de participer à la mise en place d'une démarche ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) et à la soumission du rapport consolidé résultant de la signature de la charte des Nations-Unies sur les Principes pour l'Investissement Responsable.
Les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI) sont un ensemble de six principes d'investissement volontaires encouragés par les Nations Unies et en vertu desquels les signataires s'engagent à intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement.

Depuis notre adhésion, nous avons obtenu la note de A chaque année.
Pour notre dernière soumission, le nouveau système de notation introduit par les UN PRI est passé d'un système alphabétique à un système numérique et a également supprimé le score global de l'entreprise. La notation est désormais communiquée à travers les modules individuels.
Points saillants de notre dernière évaluation :

- Dans les 9 modules, nous avons obtenu une note de 4 ou 5 étoiles supérieure à la médiane.
- Pour la Politique d'investissement et d'actionnariat actif (Stewardship), nous avons obtenu une note de 4* plus élevée que le score médian.

Nous sommes satisfaits des résultats de notre dernière évaluation et nous pensons qu'elle reflète notre engagement constant à faire évoluer et à améliorer nos pratiques d'investissement responsable afin de suivre les dernières tendances ESG et de contribuer à l'évolution de notre secteur. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les gérants sous-jacents au sein de nos portefeuilles, de manière à nous assurer qu'ils répondent à nos standards et à les aider à développer leur approche, le cas échéant.

Par ailleurs, Architas France dispose d'une politique globale relative à l'engagement et au vote dénommée « politique d'engagement actionnarial ». Cette politique est disponible sur le site internet d'Architas France au lien suivant : Architas France - Politique d'Engagement Actionnarial 2020

2.4. Appréciation des risques / opportunités ESG par la société de gestion

Le portefeuille d'AXA Sélection Diversifié ISR a pour objectif de proposer une allocation flexible entre classes d'actifs (Actions et Taux) via une sélection d'OPCVM et de FIA gérés activement et passivement et bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux. La réalisation de cet objectif sera recherchée notamment afin d'apporter des solutions aux enjeux de l'investissement socialement responsable.

Le portefeuille d'AXA Sélection Actions Euro a pour objectif de s'exposer aux actions de la zone euro via une sélection d'OPCVM et FIA gérés activement ou passivement et bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux. La réalisation de cet objectif sera recherchée notamment afin d'apporter des solutions aux enjeux de l'investissement socialement responsable.

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est la principale source de valeur ajoutée d'ARCHITAS France dans le cadre de la gestion de Compartiments dont l'objectif de gestion a été défini préalablement. Elle repose sur le choix d'une pluralité de gestionnaires ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements liées à l'ISR (critères extra-financiers) dans les classes d'actifs actions et taux.

Les risques / opportunités ESG seront appréciés par la société de gestion au travers de l'analyse qualitative des gérant des OPC sélectionnés. Cette approche décrite au point 3.5 vise à s'assurer de la cohérence des critères retenus par les gérants des OPC dans lesquels AXA Sélection Diversifié ISR envisage d'investir avec la politique définie par le Groupe AXA, notamment en matière d'exclusions. Les opportunités d'investissement seront ainsi analysées à l'aune des grandes thématiques privilégiées par le Groupe telles que la longévité, l'environnement et l'amélioration du niveau de vie.

2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

La mise en œuvre de l'activité d'investissement responsable s'articule autour de trois équipes dédiées réparties au sein du Groupement Architas :

- **L'équipe d'analystes basée à Londres et à Paris** est en charge d'analyser et d'évaluer les modalités d'intégration des critères ESG des sociétés de gestion et des OPC dans lesquels chaque entité Architasest susceptible d'investir, elle délivre un score qualitatif sur la base d'une méthodologie décrite ci-après. En 2018, l'équipe d'analystes basée à Londres s'est d'ailleurs renforcée avec l'arrivée d'une ressource 100% dédiée à l'Investissement Responsable.

- **L'équipe d'investissement d'Architas France** compte 7 gérants et un ingénieur financier. Quatre gérants sont plus spécifiquement dédiés à l'Investissement Socialement Responsable. Néanmoins l'ensemble de l'équipe de gestion est concerné par l'analyse des critères ESG et par leur implication dans la gestion des différentes offres.

- **L'équipe « Proposition » basée à Paris** s'assure du respect de l'approche ISR définie par le Groupe AXA pour chaque nouvelle offre lancée (OPC, Gestion de Portefeuille et Conseil en Investissement Financier). A ce titre, l'équipe gère avec le Risk Management les règles d'exclusion en vigueur au sein du Groupe et pourra être amenée à écarter des solutions si des incompatibilités trop critiques venaient à être identifiées. En janvier 2022, l'équipe Proposition a été renforcée par une ressource 100% dédiée à l'ESG, qui est en charge de développer des produits et des services ESG pour les entités du Groupe AXA et plus largement de participer à la définition de la stratégie ESG d'Architas.

Une formation de l'ensemble de nos salariés aux enjeux de durabilité

Nous avons pour objectif de former 100% de nos salariés aux problématiques climatiques avec l'**AXA Climate Academy.** Cette initiative du Groupe AXA permet d'engager et d'améliorer les compétences

des employés au sujet du changement climatique, qui est au cœur des priorités stratégiques du Groupe AXA et de l'indice AXA pour le Progrès. En tant qu'assureur, AXA est particulièrement concerné par le changement climatique et a la possibilité d'agir en tant qu'assureur, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise exemplaire mais aussi en tant qu'individus actifs.

L'AXA Climate Academy aide les employés à mieux comprendre ce défi et les aspects scientifiques liés au climat, comprendre le rôle que doit jouer AXA et trouver des moyens de contribuer au changement. A fin décembre 2022, 98% des collaborateurs ont été certifié.

De plus, certains collaborateurs issus des équipes investissements et proposition ont bénéficié de la **formation CFA ESG** et l'ensemble des collaborateurs ont pu accéder à divers *Lunch & Learn* sur la thématique ESG et être sensibilisés aux enjeux climatiques et sociaux lors de l'AXA Week for Good, organisé chaque année.

2.6. Analystes et gérants ISR

L'équipe de gestion d'Architas France compte 8 gérants dont 4 gérants (Antoine Machado, Didier Boublil, Pierre-Jean Marcon et Andreea Condurache) sont dédiés à l'investissement socialement responsable.

Gérants :

	**Rémi Lambert.** **Directeur Général Délégué & Directeur de la Gestion** Après avoir débuté sa carrière en 1995 chez Datastream, il rejoint en 1998 la Direction des Risques, Performances et Audit de Crédit Agricole AM. En 2000, il est Responsable Marketing Institutionnel chez Société Générale AM, avant de rejoindre les équipes de gestions diversifiées en tant que gérant. En 2005, il est nommé Responsable de la Gestion Diversifiée Institutionnelle en Europe et crée une équipe de Performance Absolue Multi-Classe d'Actifs. En 2008, il devient Responsable de l'Allocation d'Actifs et de l'Ingénierie Financière de la Gestion Privée avant d'être nommé Directeur de la Gestion d'Architas France en 2010.
	**Antoine Machado** **Directeur Adjoint de la Gestion** Il a débuté sa carrière en tant que Négociateur de Produits de Taux et Dérivés à la Société Générale. Puis en 2000, il intègre la gestion obligataire de SGAM, en tant que gérant monétaire et obligataire notamment en charge des OPCVM d'obligations indexées à l'inflation. En 2006, il est gérant au sein de la Gestion Diversifiée Institutionnelle Europe et participe au développement de la stratégie de Performance Absolue Multi-Classes d'actifs dont il en prend la responsabilité en 2007. Depuis 2010, au sein d'Architas France en tant que gérant diversifié et directeur adjoint de la gestion. Supervision des processus ESG et de l'impact SFDR sur la gestion.

	**Pierre-Jean Marcon** **Gérant Sénior et en charge de la coordination avec Architas** Diplômé de l'EDHEC, de l'IEP de Paris et du DESS 203 Finance de marché de Paris-Dauphine, il intègre en 2001 l'équipe de fonds structurés de CDC IXIS Capital Markets. En 2003, il rejoint Natexis Asset Square en tant que gérant de fonds de fonds obligataires et absolute return. Il exerce ensuite les mêmes fonctions au sein de la gestion diversifiée de SGAM de 2007 à 2009, avant de rejoindre Architas France en tant que responsable de la multigestion.
	**Didier Boublil** **Gérant Sénior** Didier a commencé sa carrière en 2002 à la Société Générale en tant qu'assistant trader au sein du bureau commercial exotique. Il a rejoint l'équipe de gestion des risques d'AXA-IM en 2006 où il était responsable du suivi de risque pour les fonds d'actions, diversifiés et structurés. En 2010, il est devenu gérant de fonds structurés. Il a rejoint AXA Life en 2014 en tant que responsable de l'équipe d'investissement et a développé des stratégies fondées sur des algorithmes. Il a rejoint Architas France en 2019 en tant que gérant de fonds senior.
	**Thomas Paugam** **Gérant Junior** Après un Master de Statistiques et d'Actuariat obtenu à l'Université de Rennes II en 2010, il a débuté en tant que chargé d'études actuarielles au sein du cabinet de conseil Winter & Associés. En 2012, il rejoint la Direction Technique d'AXA France sur le pilotage des projets fiscaux et règlementaires. Il intègre ensuite le Service Diversification d'AXA France où il développe la démarche de diversification auprès des réseaux de distribution. Depuis 2017, il est gérant au sein d'Architas France.
	**Andreea Condurache** **Gérant junior** Diplômée du Master Banque et Finance de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, elle débute sa carrière chez Ethiea Gestion où elle est en charge du contrôle interne. En 2013 elle rejoint Montségur Finance en tant qu'assistante gérant et devient ensuite gérante de portefeuille actions. En parallèle, elle obtient la certification CFA (Chartered FInancial Analyste) en 2015.

	**Jeremy Mambo** **Gérant junior** Il est diplômé d'un master de Finance au sein de Reims Management School. Après avoir débuté sa carrière au sein du bureau de Lyxor à NYC en tant qu'assistant gérant de fonds de Hedge Funds, il rejoint AXA à Paris où il est amené à évoluer dans différents rôles. Il intègre tout d'abord AXA IM puis l'équipe d'investissement d'AXA Life Invest où il a été amené à développer, structurer et gérer des fonds assortis de garantie. Il rejoint l'équipe de gestion d'Architas France en juin 2017 où il travaille sur la construction de portefeuilles.
	Antoni Giannuzzi **Gérant junior** 10 Après un Master de Gestion de Portefeuille obtenu à l'IAE Gustave Eiffel, il a débuté en tant que chargé de Middle Office et assistant gérant au sein de AXA Private Management France. En 2013, il rejoint l'équipe Unit Link en tant qu'analyste puis l'équipe d'Investment Risk d'Architas Multi-Managers à Londres pendant 4 ans où il a été amené à analyser et contrôler les performances et les risques liés à l'investissement pour plus de 100 Fonds de Fonds. Il a rejoint l'équipe de gestion d'Architas France en avril 2019 où il travaille sur l'analyse des fonds sous-jacents et la construction de portefeuille.

2.7. Initiatives ISR mise en œuvre par Architas France

En mars 2018, Architas France, par l'intermédiaire du groupement Architas, a également pris l'engagement de participer à la mise en place d'une démarche ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) et à la soumission du rapport consolidé résultant de la signature de la charte des Nations-Unies sur les Principes pour l'Investissement Responsable. Le groupement Architas est signataire « UN PRI » depuis 2018. Depuis notre adhésion, nous avons obtenu la note de A chaque année.

Pour notre dernière soumission, le nouveau système de notation introduit par les UN PRI est passé d'un système alphabétique à un système numérique et a également supprimé le score global de l'entreprise. La notation est désormais communiquée à travers les modules individuels.

Points saillants de notre dernière évaluation :

- Dans les 9 modules, nous avons obtenu une note de 4 ou 5 étoiles supérieure à la médiane.
- Pour la Politique d'investissement et d'actionnariat actif (Stewardship), nous avons obtenu une note de 4* plus élevée que le score médian.

2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion

A ce jour, 3 fonds gérés par Architas France sont labellisés ISR dont les encours totalisent, à fin décembre 2022, 253 millions €. Néanmoins une approche ESG est déjà déployée à travers certaines des offres d'Architas France, notamment dans le cadre de la Gestion Pilotée dont les encours atteignent près de 4 milliards d'euros à fin décembre 2022.

2.9. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

- **Fonds :**
    - AXA Sélection Diversifié
    - AXA Sélection Actions Euro
    - AGIPI Actions Emergents
- **Forme juridique :** Compartiments de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français AXA Sélection
- **Classification AMF :**
    - AXA Sélection Diversifié ISR : Diversifié
    - AXA Sélection Actions Euro : Actions Internationales
    - AGIPI Actions Emergents : Actions Internationales
- **Approche actions ISR :** L'approche ISR a pour objectif d'intégrer des critères extra-financiers notamment environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la sélection des fonds composant le portefeuille du Compartiment.
- **Informations financières :** L'ensemble des informations financières (actif net, historique de performance, valeur liquidative…) sont disponibles sur la page d'accueil du fonds :

  https://fr.architas.com/

3. DONNEES GENERALES SUR LES COMPARTIMENTS AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR ET AXA SELECTION ACTIONS EURO PRESENTES DANS LE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

La stratégie d'investissement des Compartiments étant exclusivement déclinée à travers une sélection d'OPCVM et de FIA gérés activement et passivement, Architas France s'assurera systématiquement qu'au moins 90% d'entre eux bénéficient du label public d'Etat ISR.

3.2 Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs de l'univers d'investissement du compartiment

Voir développement en 2.5, 2.6 et 3.5.

3.3 Critères ESG pris en compte par le compartiment

AXA Sélection Diversifié et AXA Sélection Actions Euro sont des fonds de fonds. Les investissements réalisés prendront en compte des critères extra financiers. Ainsi les fonds sélectionnés auront obtenu le label public français ISR ou un label européen équivalent.

Il est précisé que les OPCVM et FIA sélectionnés pourront être conduits à suivre des processus ISR variables entre eux en termes d'approches, de critères extra-financiers analysés ou de techniques de gestion. De ce fait, la sélection d'OPCVM et FIA ISR peut générer une absence de cohérence des politiques ISR parmi les sous-jacents.

3.4 Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par le Compartiment

La position d'AXA vis-à-vis du changement climatique vise à mettre à profit son expertise de la gestion du risque pour mieux comprendre et prévenir les risques, et de mobiliser sa capacité d'investissement pour financer et encourager la transition énergétique. Cette stratégie répond à la fois aux dimensions d'atténuation et d'adaptation du changement climatique telles que notamment définies par l'accord de Paris (COP 21). Il est toutefois précisé que l'application stricte de ces principes est actuellement limitée aux investissements du fonds général de la compagnie.
Investis en OPCVM et FIA ISR gérés par des sociétés tierces, AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro analyseront les principes et critères retenus par les fonds sous-jacents à l'aune de la politique ESG du Groupe mais comme déjà indiqué ci-avant les OPCVM et FIA sélectionnés pourront être conduits à suivre des processus variables entre eux en termes d'approches, de critères analysés ou de techniques de gestion.

3.5 Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG mise en œuvre par Architas France s'appuiera sur les travaux de ses partenaires au sein du Hub Architas et plus largement au sein du Groupe AXA. Ainsi, la

grande majorité des fonds sélectionnés par les gérants auront fait l'objet d'une notation qualitative par Architas.

Ces notations ont pour objectif de fournir aux gérants des informations concernant la qualité ESG des OPC, afin de chercher à améliorer l'empreinte ESG des offres dans la mesure du possible.

La démarche qualitative vise à évaluer le niveau d'intégration des principes ESG par les sociétés de gestion et leurs véhicules d'investissement au travers de différents critères : la gouvernance responsable mise en œuvre par la société de gestion, les critères ESG retenus dans le processus d'investissement, le suivi et le reporting de la performance ESG.

Afin de conduire l'évaluation qualitative, un questionnaire détaillé adressant les problématiques ESG est envoyé à la société de gestion.

Le questionnaire d'analyse qualitative ESG est réparti en 3 périmètres :

1) **Processus d'Investissement**
   - Déterminer l'expertise ESG de l'équipe de gestion, l'utilisation des filtres ESG dans la recherche fondamentale, la méthodologie de l'intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement.

2) **Engagement et vote**
   - Déterminer le niveau d'engagement de la société de gestion et des gérants du fonds étudié vis-à-vis des entreprises dans lesquelles le fonds investit et comment cela impacte leur prise de décision.

3) **Monitoring et Reporting ESG**
   - Déterminer l'existence et la qualité du reporting sur l'exposition ESG à la fois en termes de risques et d'opportunités, transparence de la communication avec les clients, la qualité de l'impact ESG de préférence par l'utilisation d'indicateurs clés.

Ce questionnaire est ensuite analysé par les gérants/analystes d'Architas puis des entretiens avec le gérant du fonds sont opérés afin d'approfondir l'intégration des filtres ESG dans le processus d'investissement.

L'évaluation du questionnaire d'analyse qualitative ESG permet d'établir une note ESG allant de 0 à 5 sur chaque partie. Les OPC dont la note ESG est inférieure à 2 sont systématiquement exclus de l'univers « investissable ».

L'approche qualitative qui évalue les principes et les critères de sélection ESG des sociétés de gestion est conduite dans une logique prospective et vise à s'inscrire dans la durée.

3.6 Fréquence de revue

La fréquence de revue du score qualitatif est annuelle. Les équipes d'Architas France contrôleront également sur une base trimestrielle la liste des fonds ayant le label d'Etat ISR afin de s'assurer que l'ensemble des fonds sélectionnés sont toujours labellisés.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Les caractéristiques environnementales ou sociales que les Compartiments AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro cherchent à promouvoir sont satisfaites par la sélection d'OPC ou de FIA bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux et par la mise en place d'une approche ISR ayant pour objectif d'intégrer des critères extra-financiers notamment environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la sélection des fonds composant le portefeuille de chaque Compartiment.

A ce titre, AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro ne détiendront que des fonds ayant obtenu un score qualitatif supérieur à 2 sur 5 selon les méthodologies définies en 3.5.

4.2. Prise en compte de la réglementation SFDR

AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro sont classifiés Article 8 selon la réglementation SFDR. En effet, les fonds classifiés Article 8 sélectionnent désormais au minimum 80% de fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés article 8 ou 9, suivant la réglementation SFDR, c'est-à-dire des fonds qui cherchent à promouvoir des caractéristiques ESG au-delà de leur gestion financière. la-reglementation-sfdr.pdf (architas.com)

4.3. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Chaque fonds dans lesquels seront investis AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro dispose de sa propre approche pour la prise en compte des critères ESG, y compris en ce qui concerne l'approche des critères relatifs au changement climatique.

4.4. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)

Les Compartiments n'investissent qu'en OPC.

4.5. Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.6. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le compartiment était investi en parts de fonds Amundi humanisme et habitat. Depuis ce compartiment a été vendu et le fonds n'investit plus depuis avril 2019 dans des organismes solidaires.

4.7. Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ?

Non.

4.8. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Non.

4.9. Le fonds investit-il dans des OPC ?

Oui, la stratégie d'investissement des Compartiments est de n'investir qu'en OPC (OPCVM ou FIA).

5. CONTROLE ESG

Le contrôle de la conformité des investissements des portefeuilles par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des compartiments est articulé autour d'un système à 3 niveaux :

- En amont des opérations, un dispositif de « blocage pre-trade » intégré au système de gestion interne empêche le passage d'ordres sur des émetteurs/instruments qui ne sont pas éligibles au portefeuille.
- En second niveau, le contrôle des risques vérifie que l'actif net du compartiment est composé uniquement d'émetteurs/instruments autorisés selon les règles de gestion ISR.
- Au niveau externe, un auditeur vérifie annuellement que le portefeuille respecte bien les règles de gestion ISR pré-définies.

6. MESURE D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Evaluation de la qualité ESG du Compartiment

Les compartiments AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro bénéficieront d'une notation ESG qui sera elle-même issue de la moyenne pondérée de la notation ESG de chaque fonds sous-jacent.

La note ne sera toutefois diffusée qu'à la condition qu'Architas France ait eu la possibilité de noter a minima 50% des actifs sous-jacents en portefeuille.

6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés

Les indicateurs d'impact utilisés seront par transparence ceux utilisés par les fonds sous-jacents sélectionnés et seront communiqués dans le rapport ESG des fonds AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro. Il est important de noter que la combinaison des fonds sous-jacents peut générer un résultat d'ensemble hétérogène.

6.3. Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR du Compartiment

Architas France met à disposition des investisseurs sur son site Internet, des informations régulièrement mises à jour sur les critères ESG pris en compte, notamment via :

- La dernière version du Code de Transparence en vigueur pour le fonds ;
- Le reporting incluant systématiquement l'inventaire trimestriel et des commentaires et données brutes extra-financières pour chacun ;
- L'ensemble de la documentation réglementaire (DICI, Prospectus complet, rapport annuel…)

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement

Architas France dispose d'une politique globale relative à l'engagement et au vote dénommée « politique d'engagement actionnarial ». Cette politique est disponible sur le site internet d'Architas France au lien suivant : Architas France - Politique d'Engagement Actionnarial 2020

Architas France a défini une politique d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. Celle-ci décrit les conditions et modalités d'exercice de ces droits et prévoit la présentation d'un rapport annuel au Conseil d'Administration sur les conditions d'exercice de ces droits au cours de l'année.

Dans la pratique, la politique de vote d'Architas France prévoit un seuil minimum de détention de 2% du capital d'une société comme seuil de matérialité déclenchant l'exercice d'un droit de vote. Ce seuil de 2% se justifie par le fait qu'en deçà de ce seuil, la participation d'Architas France ne permettrait pas d'avoir un vote influent. En conséquence, et conformément aux dispositions des articles 314-101 et 319-22 du règlement général de l'AMF, Architas France n'a pas eu, jusqu'à ce jour, à établir de rapport sur l'exercice des droits de vote.

En outre, la stratégie d'investissement des OPC AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro, pour lesquels Architas France sollicite le label d'Etat ISR, se limitant à des investissements en OPC ou FIA, Architas France ne disposera d'aucun droit de vote dans le cadre de sa gestion.

Par ailleurs, dans la mesure où AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro ne sont investis qu'en part ou action d'OPC, il n'y a donc pas de contact direct avec les émetteurs.